

jouent un rôle actif dans les divers secteurs de l'industrie. Voilà, monsieur le président, une grande source de connaissances pratiques pouvant servir à tirer le plus grand parti possible de la mesure législative.

Je suis heureux de constater que l'article 2 du bill considère les plantes marines comme faisant partie des ressources de la pêche. C'est un domaine où, à mon avis, la recherche, l'amélioration des appareils de récolte et de manutention ainsi que des mesures de conservation peuvent accroître de façon importante l'effet global dans le domaine des pêches.

• (10.10 p.m.)

Tout en concédant une plus grande importance à la pêche hauturière, monsieur le président et la nécessité de l'améliorer promptement pour l'exploiter au mieux, je formule cette réserve; nous ne devons pas adopter une politique qui abandonnerait à leur propre sort nos pêcheurs côtiers. Je veux certes que l'on développe au maximum notre exploitation d'envergure au large et je soutiens que les pêcheurs et même les petites usines locales de pêche ont un rôle significatif à jouer.

Peut-être y a-t-il en effet trop de pêcheurs à temps partiel, mais des milliers de pêcheurs pourraient gagner un revenu suffisant dans cette phase particulière de pêche. Dans toutes les couches de la société, on trouve des incompetents, des paresseux, des parasites, mais j'ai constaté que la majorité de nos pêcheurs côtiers sont courageux et compétents. Ils sont prêts, avec les placements qu'ils ont faits dans leurs bateaux et leur outillage et avec leur bonne volonté à courir les risques que comporte leur métier—they constituent une sorte de groupe de petits propriétaires, de petits entrepreneurs. J'ai constaté qu'ils peuvent bien réussir et réussissent lorsqu'ils ont des installations de base suffisantes: ports, dragage, et môles, par exemple. Ils contribuent d'une façon significative à l'ensemble de l'économie d'une circonscription comme la mienne.

Pendant le débat sur le bill concernant la pêche, il a été souvent question des perspectives qu'elle ouvre et de la notion de formation professionnelle et technique des équipages pour fournir le personnel suffisant à la flotte modernisée et plus complexe destinée à l'avenir à la pêche au large.

Monsieur le président, il est presque inévitable que le personnel, dans ces deux cas, se recrute parmi les pêcheurs côtiers. Il faut donc certes leur assurer les moyens de vivre.

Dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse les pêcheurs côtiers, en général, et selon la saison, font la pêche au homard, la pose des

filets et des pièges à hareng, la pêche aux poissons de fond et la récolte des plantes marines. En d'autres termes, le revenu annuel du pêcheur représente le total de plusieurs activités spécialisées. Lorsqu'une de ces activités est défavorisée, le revenu annuel du pêcheur peut connaître une baisse désastreuse comparativement à un niveau raisonnablement satisfaisant les autres années.

Récemment, la senne à poche à grande échelle du hareng ainsi que l'installation de fabriques pour la transformation de la farine et de la poudre de poisson ainsi que l'huile de poisson ont été établis dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et ceci compte sans aucun doute dans l'augmentation de la prise de hareng qui s'est chiffrée à 145 millions de livres en 1965. En général, ces progrès sont une source de satisfaction. Cependant, selon l'opinion générale, dans les villages de pêche des comtés de Shelburne et de Yarmouth, ainsi que dans le district de Clare, le seinage qui est fait sur les côtes des régions de pêche, affecte défavorablement les filets traditionnels et les pièges. Le pêcheur de hareng côtier vend aux petites industries de transformation en vue de la consommation humaine, ce qui se distingue de la transformation massive des prises des seiners qui ne sont pas destinées à la consommation humaine. On craint que la senne à poche près des côtes puisse nuire aux bancs ainsi qu'à la reproduction du hareng dans les frayères lorsque la récolte est trop abondante.

J'espère que le ministre jugera à propos d'établir une zone s'étendant de trois à douze milles au large du littoral, où la pêche à la senne serait exclue; en même temps, il pourrait faire effectuer par son ministère une enquête minutieuse sur la situation pour encourager la conservation des ressources.

Sauf erreur, monsieur le président, il existe des précédents pour la première des deux initiatives que je viens de mentionner; en effet, les dragueurs de 65 pieds de long sont exclus jusqu'à 12 milles des côtes et la pêche à la senne à poche est exclue dans une zone autour de l'île du Grand Manan au nord de la baie de Fundy. La restriction d'une zone pour les pêcheurs au filet, laissant tout l'océan aux pêcheurs à la senne, ne devrait pas nuire indûment aux opérations de grande envergure.

Durant le débat sur la résolution précédent le bill sur les pêcheries, le député d'Halifax a soulevé le problème auquel sa circonscription fait face, et qui découle du manque d'aménagements frigorifiques dans les petites collectivités de pêcheurs. C'est une question qui me préoccupe également, car il est scandaleux de voir des batelées de hareng jetées par-dessus bord à cause du manque d'installations